BUSSAC
info



Nº 35

PREMIER TRIMESTRE 1990

Jan. 1990

SOMMAIRE

nº 35

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Nº 35

PREMIER TRIMESTRE 1990

Responsable de la publication: Guy Chapuis.

Rédacteur : J.L. Pommier

Comité de rédaction :

M.C. Allinand, R. Bouraud, N. Chabot, M.J. Chapuis, N. Guiter, N. Labbé, J.P. Lajoie, M.C. Pommier.

Avec la participation de la section photo du F.R.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

4 Bussac info, mode d'emploi

Informations municipales

5 Réunion de Conseil du 7-12-89

7 Réunion de Conseil du 8-2-90

Informations locales

10 En bref et en vrac

14 Concours Bussac-info

17 Notre maire à l'honneur

18 La place des chaumes est enfin terminée

21 Le pont de chez Réal est réparé

23 Vous avez été recensés

24 Départ à la retraite d'une employée communale

24 Repas des retraités

25 Que devient notre école ?

26 Conseil d'école du 19 décembre 1989

27 Etat civil 1989

Foyer rural

28 Réunions de conseil d'administration

30 Tennis info

31 Football - Section photo

34 Tennis de table - Gymnastique

35 Bibliothèque

En couverture : Plan de Bussac en 1842

Commerçants, Artisans, Entrepreneurs domiciliés à Bussac, des emplacements sont réservés à votre publicité !

Renseignements auprès du Secrétariat de la Mairie

MARÉE

Michel CHABOT

"Les Chaumes"

BUSSAC

17100 SAINTES

Tél. 46.93.71.80

Spécialités :

COQUILLAGES

LANGOUSTINES

CRABES

MARCHÉS : Cours Reverseaux - Saint-Pierre - Saint-Pallais - LUNDI de FOIRE

Livraison à domicile sur demande

CHANGEMENT & CONTINUITE

Parce que l'information municipale doit être portée à la connaissance de tous, la publication de "Bussac-info" est maintenant assurée sous la responsabilité de la municipalité et sa diffusion est gratuite.

Comme par le passé, il restera l'organe d'information communale.

Vous y trouverez donc, à côté des nouvelles municipales, les comptes-rendus de l'activité des nombreuses sections du Foyer rural ainsi que des avis plus généraux qui peuvent vous concerner.

Il doit aussi être le reflet de la vie économique de notre commune, c'est pourquoi il sera ouvert à la publicité des commerçants et artisans qui y exercent leur activité (dans des conditions qui seront définies en commun).

Afin d'en garantir l'esprit " d'ouverture ", la rédaction en est confiée à Jean-Louis Pommier que vous connaissez bien pour son engagement dans la vie associative locale et sa participation "technique" à l'édition du Bussac-info "Spécial Bicentenaire" que, je le sais, vous avez apprecié.

Soucieux de répondre à votre attente, nous serons attentifs à vos suggestions, à vos critiques. Ne manquez pas de nous les faire connaitre.

D'avance, je vous en remercie.

Guy Chapuis.

Bussac info, mode d'emploi...

Vous avez entre les mains ce premier numéro du Bussac Info "nouveau".

S'il s'agit pour certains d'une découverte, puisqu'il est distribué pour la première fois dans tous les foyers, les anciens abonnés ne seront pas trop surpris.

L'équipe de rédaction n'a guère changé : autour du même noyau sont simplement venus se greffer de nouveaux membres, c'est ainsi qu'ont participé à l'élaboration de ce numéro: M.C. Allinand, R. Bouraud, N. Chabot, M.J. Chapuis, N. Guiter, N. Labbé, J.P. Lajoie, M.C. Pommier. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un groupe fermé et les bonnes volontés sont toujours acceptées.

Ce numéro est daté "premier trimestre 1990" : la parution du journal sera en effet trimestrielle, fréquence que nous avons jugée optimale compte tenu des contraintes de publication. Les dates de distribution sont fixées à la fin des mois de mars, juin, septembre, décembre.

Vous retrouverez donc, dans un ordre un peu différent, les diverses rubriques que vous connaissez déja.

Dans les informations municipales, seront réunis les compte rendus de séance du Conseil municipal et des messages émanant directement de la municipalité.

Les informations locales : elles seront un peu élargies puisque l'on y retrouvera, vus par l'équipe de rédaction, les différents évènements de la vie de la commune, les résultats de quelques recherches sur le passé de Bussac ainsi que des informations plus générales, mais qui peuvent nous concerner tous.

La rubrique Foyer rural sera le lieu d'expression du Conseil d'administration et de toutes les sections du Foyer rural.

Enfin, est ouverte une quatrième rubrique, sorte de courrier des lecteurs, permettant une expression individuelle dans nos "colonnes" sous réserve du respect de règles bien établies : Bussac Info n'est pas, par définition, un journal de débat et les textes à caractère diffamatoire, injurieux ou même par trop polémique ne sauraient y avoir leur place. Ces articles seront donc soumis au comité de rédaction qui donnera, ou non, son accord pour la publication. Il ne s'agit pas là d'une quelconque volonté de censure mais simplement d'un processus nécessaire à la vie de ce bulletin.

Vous pourrez aussi faire paraitre vos petites annonces...

Les textes à publier sont à adresser tout simplement à "Bussac info" et à déposer à la mairie.

Ce modèle n'est pas figé et son évolution est probable. Nous serons très sensibles aux suggestions que vous voudrez bien nous faire.

Ainsi nous espérons que Bussac info ne sera pas seulement le support de l'information locale mais aussi la "mémoire" de notre commune.

J.L. Pommier

Informations municipales

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7/12/89

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le mardi 7 décembre à 20H45, sous la présidence de Guy Chapuis, Maire. Un seul conseiller était absent.

Projet de constitution d'une réserve foncière communale :

Le Maire informe le Conseil qu'il a été consulté par le notaire chargé de la vente de différentes parcelles de terre situées sur le territoire de la commune, cadastrées section AC N° 93 et AK N° 535, 537 et 539 pour une superficie de 2 ha 68 a 35 ca. Le Conseil, constatant la situation d'une partie de ces terrains dans une zone d'urbanisation future, décide d'exercer son droit de préemption sur tout ou partie du lot concerné afin de constituer une réserve foncière et charge le maire de la poursuite des démarches nécessaires à cette acquisition.

Désignation de représentants devant siéger au sein de la commission communale de calamités agricoles :

Le maire informe le conseil que le directeur départemental de l'agriculture lui a fait savoir qu'il est actuellement procédé au renouvellement des membres des commissions communales de calamités agricoles. Il appartient à l'assemblée délibérante de désigner deux exploitants agricoles et un membre de la commission communale des impôts directs. Le Conseil désigne madame Régine Bruneteau et monsieur Paul Rhé en temps qu'exploitants agricoles et monsieur Abel Faveau en temps que membre de la commission communale des impôts.

Contrat de programmes locaux de sécurité routière entre l'état et les collectivités locales :

Le maire donne lecture au conseil du courrier du président du S.I.V.O.M. l'informant de contrats de programmes locaux de sécurité routière entre l'état et les collectivités locales pour une lutte contre l'insécurité routière. Le conseil, constatant l'intérêt de cette proposition, alors qu'il est prévu des aménagements sur la D 114 dans la traversée du Bourg, donne un avis favorable pour la signature d'un contrat par l'intermédiaire du S.I.V.O.M.

Informations municipales

Augmentation du taux mensuel de l'indemnité de logement instituteurs :

Le maire donne lecture du conseil de la circulaire préfectorale du 29/11/89 par laquelle monsieur le Préfet informe les collectivités d'une proposition d'augmentation de 8 % de l'indemnité de logement instituteur sollicitée par le conseil départemental de l'éducation nationale qui souhaite que l'augmentation corresponde à la progression de la "dotation spéciale instituteur". Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition qui porterait le taux mensuel à 814,20 Francs.

Publication de "Bussac-info" prise en charge par la municipalité :

Le maire rappelle au conseil qu'à l'issue de l'assemblée générale du foyer rural municipal, il a été convenu que la commune prendrait à sa charge la publication du journal "BUSSAC-INFO". Considérant que les informations municipales et particulièrement celles à caractère social doivent être portées à la connaissance de tous les administrés, il accepte la prise en charge financière et la diffusion dans tous les foyers de ce journal. Une commission extra-municipale sera constituée.

Remise en état du pont de "Chez Réal" :

Après une rencontre avec la municipalité de Fontcouverte, il a été convenu que la réparation du pont serait assurée en commun par les employés municipaux des communes concernées.

Inclusion dans la voirie communale de certains chemins ruraux :

La commission de la voirie a travaillé sur le reclassement des chemins de la commune. Un plan a été établi et sera transmis aux services de l'équipement. Le conseil charge le maire de faire procéder à une enquête publique qui confirmera cette incorporation dans le tableau des voies communales et donnera la largeur des voies.

Vacances scolaires

JOURNEE DU MAIRE : VENDREDI 25 MAI

(Pour les élèves du collège Agrippa d'Aubigné, la classe du samedi 26 mai est reportée au mercredi 22 mai)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 1990

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 8 février à 20H45, sous la présidence de Guy Chapuis, maire. Un membre était excusé et avait donné pouvoir.

Examen des travaux en cours :

Monsieur Bédochaud informe le conseil que les travaux de la place des Chaumes se terminent et qu'il est actuellement procédé à la confection d'un panneau d'affichage. Un dallage en pavés autoblocants a également été réalisé pour permettre l'accès au foyer rural (hall et cuisine).

Monsieur Daniaud, en tant que responsable de la voirie, fait savoir que le syndicat des chemins maintient ses tarifs pour le revêtement des voies et la location du matériel.

Affaires scolaires : ouverture d'une 4ème classe élémentaire :

Le maire informe le conseil que Monsieur l'Inspecteur d'Académie propose la création d'une 4ème classe élémentaire. Le conseil municipal, constatant que les effectifs sont en augmentation, exprime à l'unanimité un avis très favorable en souhaitant cependant, en raison des charges d'investissement, d'équipement et de fonctionnement résultant de cette création, que la pérennité de cette classe puisse être assurée pour les années à venir.

Proposition d'adhésion au syndicat de pays "Saintonge Romane" :

Le maire informe l'assemblée que l'association "Saintonge Romane" a décidé de proposer aux conseils municipaux des communes adhérentes la transformation en syndicat de pays sous la même appellation. Ce syndicat a pour objet, dans le cadre du contrat de plan état-région, l'étude et la réalisation de tous projets touristiques, culturels et économiques suivant le projet de statuts proposés. Le conseil municipal, après délibération :

- approuve la transformation de l'association en syndicat de pays
- approuve les statuts tels que présentés ;
- s'engage à régler le montant des cotisations liées à cette adhésion.

Monsieur Chapuis est désigné comme délégué titulaire et madame Pommier déléguée suppléante.

Informations municipales

Acquisition de terrain :

Le maire propose au conseil l'acquisition de la parcelle cadastrée section AK N°543 sise au lieu-dit "Aux Bacheliers" d'une contenance de 33a62ca pour permettre l'accès aux autres terrains récemment achetés (aux "Grands Champs du Poirier"). Le conseil, constatant la situation particulièrement intéressante de cette parcelle ainsi que la proposition de prix faite par le propriétaire (5F du m2), autorise le maire à signer l'acte d'acquisition.

Vente de terrains :

Le maire informe le conseil qu'un propriétaire exploitant de la commune est intéressé par l'acquisition des parcelles communales cadastrées section AK N°S 83,86,596,597,598,599,600 et 601 d'une contenance totale de 1ha08a64ca considérant que les autres exploitants consultés ont exprimé un avis favorable, le conseil accepte cette proposition moyennant le prix total de 25 000 F

Modification du P.O.S. :

Afin de permettre une utilisation plus diversifiée des terrains sis aux "Grands Champs du Poirier", le maire propose une modification du P.O.S. dans cette partie. Elle permettra la construction de bâtiments à usage commercial ou artisanal. De ce fait, le conseil accepte de faire passer les parcelles cadastrées section AC N°93 et AK N°S 532,531,535,536,537,538 et 539 en zone 2NAB (alors qu'elles sont actuellement en 2NAA) et demande au S.I.V.O.M d'entreprendre la procédure de modification.

Exonération temporaire de la taxe professionnelle :

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il serait souhaitable de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. A cet effet, il propose au conseil d'exonérer de la taxe professionnelle pour les deux années suivant celle de leur installation, les entreprises qui s'implanteraient à compter du 01/01/90 selon les modalités de la loi 83.607 du 8 juillet 1983 reconduite lors du vote de la loi de finances de 1987. Le conseil accepte cette proposition.

Informations municipales

Ouverture du secrétariat de mairie :

Le secrétariat est ouvert au public tous les jours sauf le samedi, de 16 h à 18 h.

Permanence des élus :

Les élus de la municipalité (maire et adjoints) assurent des permanences en mairie et peuvent également, en dehors de ces permanences, recevoir sur rendez-vous pris préalablement au secrétariat de la mairie.

Les permanences

Guy Chapuis, maire	Administration générale, personnel, voirie, réseaux, affaires économiques, sécurité.	Mercredi de 17 h à 19 h
Jean Daniaud, adjoint	Voirie, urbanisme	Jeudi de 17 h 30 à 18 h 30
France Bédochaud, adjoint	Bâtiments communaux, équipements collectifs	Mardi de 17 h à 18 h
Nicole Guiter, adjointe	Affaires sociales, aide ménagère, emplois de solidarité, action périscolaire	Lundi de 17 h 30 à 18 h 30
M.Christine Pommier, adjointe	Environnement, sauvegarde du patrimoine, domaines associatif et culturel	Vendredi de 17 h à 18 h

Société de Construction Saintaise

Gérant : **M. Robert LECOMTE**

BÉTON ARMÉ
CARRELAGE
COUVERTURE
MÉTRÉS

PAVILLON
.. CLÉS ..
EN MAINS

"L'Espérance"
BUSSAC
17100 SAINTES
Tél. 74.17.78
93.21.63

SARL au Capital de 20.000 F
RC 80 B 42
SIRET 319 346 250 00016

En bref et en vrac...

Engins agricoles : gyrophare obligatoire au 1er juin 1990

Un arrêté préfectoral du 12 décembre 1989 rend obligatoire l'équipement de feux spéciaux sur les tracteurs et engins automoteurs agricoles circulant sur la voie publique.

Ces gyrophares doivent être conformes aux feux définis dans l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux "feux spéciaux des véhicules à progression lente": tournants ou clignotants, ils sont de couleur orange.

Placés à la partie supérieure du véhicule, ils devront être en fonctionnement de jour comme de nuit et ne dispensent pas, bien entendu, des équipements prévus par le code de la route.

On peut ainsi espérer voir diminuer la fréquence des accidents de circulation, souvent graves, dans lesquels les engins agricoles peuvent être impliqués.

Le texte de l'arrêté peut être consulté à la mairie.

Permis de chasser : inscription aux épreuves pratiques

Les candidats aux épreuves pratiques du permis de chasser peuvent retirer en mairie les imprimés d'inscription à la formation pratique.

Une fois remplis, ceux-ci devront être adressés à la Fédération départementale de chasse, 17400 Saint Julien de l'Escap,qui convoquera les candidats à une session de formation pratique.

La session principale de l'examen se déroulera le 2 juin 1990, la session complémentaire et de ratrappage le 30 juin.

Droit d'examen : 50 F à acquitter lors de l'inscription par apposition de timbres fiscaux sur la demande d'inscription.

Demandes à adresser à la Préfecture avant le 1 avril.

Elle est bonne !

Laboratoire départemental d'hygiène et régional d'hydrobiologie région Poitou-Charente : les résultats de l'analyse de l'eau d'adduction, prélevée en décembre 89 à l'école de Bussac, montrent une "eau d'adduction d'excellente qualité bactériologique à la date de notre prélèvement compte tenu des espèces bactériennes recherchées".

L'examen bactériologique montre l'absence de germes coliformes ou de streptocoques témoins de contamination fécale.

Quand aux nitrates, le taux est de 22,8 mg/l (il doit être inférieur à 50 mg/l).

10 éme plan : retentissements sur notre " paysage quotidien "

Dans " La lettre du député ", M. Roland Beix annonce un certain nombre de projets qui concernent la région de Saintes :

- Création de plusieurs BTS dans les deux lycées polyvalents de Saintes ainsi qu'au lycée agricole.
- Toujours à Saintes, la création d'un nouveau LEP est à prévoir.

- Rocade de Saintes : contournement de la ville entre Diconche et la route de Saint Jean d'Angély, dont la première tranche doit aboutir à l'est de La Berlingue.

- Route Saintes-Cognac : travaux sur le secteur Coran-Le Breuil-Le Pontreau.

WC à broyeur : ne pas en mettre partout...

L'installation de ce type d'appareil, dit aussi "cabinets d'aisance comportant un dispositif de désagrégation et d'évacuation des matières féca-

DAD DES PRIX SUPER SYMPA !

Du 1/04/90
au 25/04/90

POIS Extra-fins Gravier
à l'étuvée Boite 4/4 soit 8,04 F le Kg

4F,50

MOUSLINE G.M.
Paquet 500 grs soit 20,50 F le Kg

10F,25

MUSCABUR Blanc
Blle 0,75 L soit 13,27 F le litre

9F,95

GAMA Bte familiale
Lessive concentrée 5 Kg soit 8,75 F le Kg

43F,75

C. Menaud
C à Bussac
C Mieux
C Bien

VOTRE EPICIER
DAD
C. MENAUD
A VOTRE SERVICE

Faire ses achats à BUSSAC
C BIEN MIEUX!..

Offre limitée
aux stocks disponib

Ouvert 8 h 30 - 12 h 30 16 h - 19 h 30
FERMÉ LE MERCREDI
Ouvert DIMANCHE 9 h 30 - 12 h 30

IMP. SAINTAISE - 17100 SAINTES

En bref et en vrac...

les" doit se faire dans des conditions bien précises dont voici quelques unes :

- Interdiction de ce dispositif dans tout immeuble neuf.
- Installation, dans les logements anciens, à titre exceptionnel et après avis de l'autorité sanitaire.
- Raccordement de l'appareil sur une canalisation d'eaux vannes et traitement des effluents dans les mêmes conditions que ceux provenant des WC ordinaires (et non, comme cela est parfois constaté, évacuation dans un puisard, dans le réseau pluvial ou même dans le caniveau..).

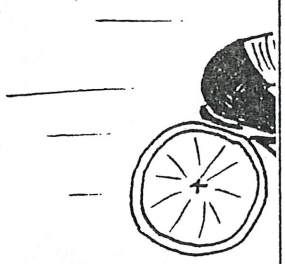
Toutes ces règles d'installation sont précisées dans l'article 47 du règlement sanitaire départemental.

Le respect de ces dispositions est primordial alors que l'on accorde de plus en plus d'importance aux problèmes de pollution.

Ils sont passés par ici !

Les participants du 52ème Bordeaux-Saintes sont passés à Bussac Dimanche 25 mars après-midi, après 167 km de course depuis Bordeaux.

Bravo les coureurs.



Service national : mesures nouvelles

Les jeunes français qui poursuivent des études supérieures ou une formation professionnelle peuvent dorénavant obtenir un report d'incorporation jusqu'à 24 ans (au lieu de 23).

Les demandes doivent être déposées avant le 1 août de l'année, et dès 22 ans, auprès du bureau du service national compétent. Une prolongation supplémentaire d'un ou deux ans est possible pour les titulaires d'une préparation militaire (PM ou PMS).

Quand aux appelés qui souhaitent effectuer leur service national près de leur domicile, ils doivent en faire la demande au moins deux mois avant la date prévue d'incorporation.

Service national

Les jeunes gens nés en janvier, février, mars 1973 sont invités à se faire recenser à la mairie entre le 1er et le 30 avril 1990..

Centre de loisirs de St Vaize

Comme l'an passé, le centre de loisirs de Saint-Vaize ouvrira ses portes du 2 au 31 juillet. Il concerne les enfants âgés de 5 à 14 ans et sera ouvert tous les jours, sauf samedi et dimanche, de 8 h à 18 h 30.,

Les inscriptions sont prises à la semaine,pour 1, 2 ou 3 semaines.

Les enfants de Saint-Vaize seraient heureux d'accueillir des camarades de Bussac nous dit la responsable Mme Gadiou.

Tous renseignements :

Mme Gadiou, Tel 46 91 75 40.

Réponse souhaitée avant le 1er avril 1990

L'ASAJ : un service d'aide aux victimes d'infractions pénales

L'ASAJ (Association Saintongeaise d'aide aux justiciables), association Loi de 1901 à but non lucratif, se propose de porter assistance aux victimes d'infractions pénales (vol, cambriolage, atteinte aux moeurs, accident de circulation...).

Quelle aide en attendre : intervention en cas de détresse, accueil, écoute, information sur les

En bref et en vrac

démarches administratives ou judiciaires à entreprendre.

Permanence d'accueil à Saintes, 30 rue de la Boule, les lundi de 14 h 30 à 17 h 30 et les jeudi de 9 h 30 à 12 h 30.

Tél : 46 93 08 92 (répondeur enregistreur).

Blé - Fermage

Le prix du quintal de blé fermage reste fixé à 124,50 F pour la campagne 1989 - 1990, sans augmentation donc par rapport à l'année précédente.

Rappelons que ce prix sert à l'indexation des baux ruraux et de certaines rentes viagères.

(Arrêté du 27 octobre 1989, J.O. du 11 novembre)

Association Abbaye aux Dames de Saintes : prochains spectacles

- Dimanche 22 avril, 18 h à l'Abbaye aux Dames : Les Messes brèves de Bach, avec le COLLEGIUM VOCALE DE GAND, sous la direction de Philippe Herreweghe.

- Jeudi 26 avril, 21 h, au Gallia-théatre : chants flamencos avec EL CABRERO.

- Vendredi 11 mai, 21 h, au Gallia-théatre, soirée humour avec ALEX METAYER dans son spectacle "Moral d'acier".

- Vendredi 18 mai, 21 h, à la cathédrale Saint-Pierre : STABAT MATER DE DVORAK avec le grand choeur de l'Abbaye aux Dames et l'Orchestre philarmonique de Pologne, direction Michel Piquemal.

- Mardi 29 mai, 21 h, au Gallia-théatre, soirée théatre : LE MONDE D'ALBERT COHEN, COMPAGNIE GRAT-JEAN-LOUIS HOURDIN.



Ils repasseront par là...

De nouveau des cyclistes à Bussac : l'épreuve cycliste du 5ème triathlon de Saintes passera à Bussac le dimanche 3 juin 1990 entre 15 h 45 et 16 h 30.

Oubliés dans le dernier numéro : les lauréats du Prix des Maisons Fleuries 1989

- Premier prix :

Mme Simone ROBIER (les Judets).

- Deuxièmes prix :

M. et Mme Guy SOUCHARD (le Bourg).

Mme Elise LOIRY (le Bourg).

- Troisièmes prix :

Mme Lucienne GIRARD (le Bourg).

Mme Catherine COUTEAU (Grand Village).

Mme Michèle PANTECOUTEAU (Les Maillaux).

Un bussacais sur le podium

C'est en effet Paul Paillé (que nous avons pu voir à l'oeuvre lors de la Ronde de Saintonge) qui a remporté le titre de Champion de Ligue Limousin Aquitaine des rallies nationaux.

"La France" : conditions particulières d'abonnement

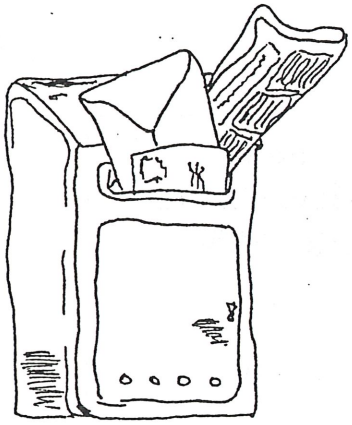
Les bénéficiaires du Fonds National de Solidarité peuvent obtenir une réduction de 25 % sur le rpix de l'abonnement.

J.L. P.

CONCOURS BUSSAC INFO

Avez-vous une boite à lettre ?

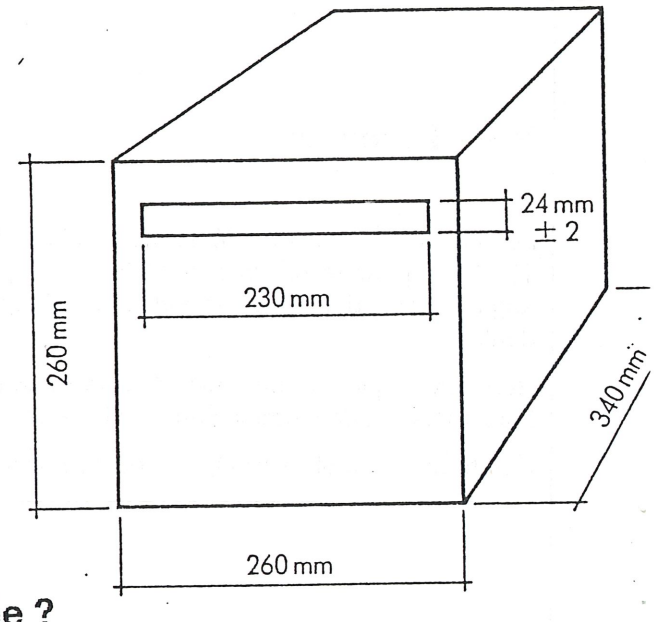
1- Comme ça ?



2- Comme ça ?

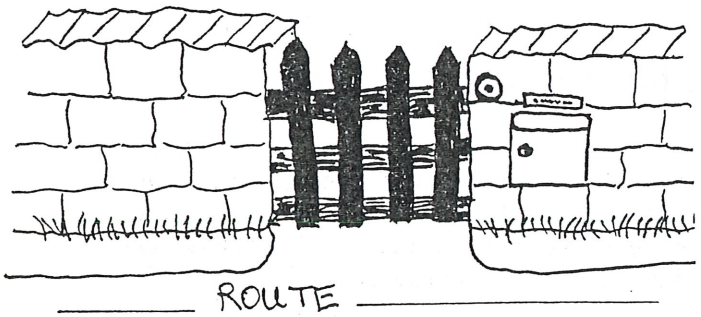


3- Comme ça ?

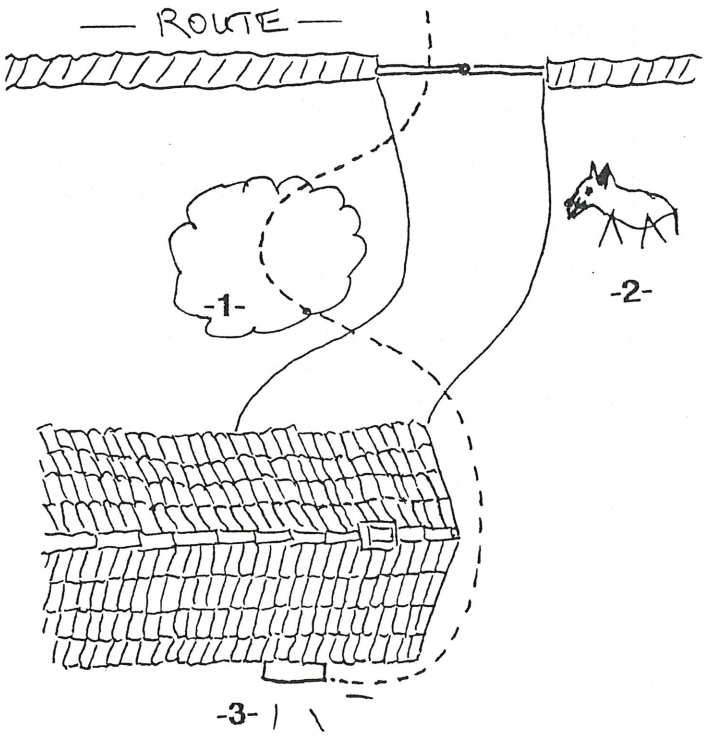


Où est-elle située ?

a- En vue de la route.



b- Dans un endroit que vous êtes seul à connaître et nécessitant pour y parvenir un plan détaillé des lieux.



---- Itinéraire conseillé

-1- Arbre où l'on peut se réfugier

-2- Chien, canari ou autre animal féroce

-3- Boite à lettres d'accès pratique pour le propriétaire

Résultats du concours

Vous avez coché les réponses 3 et a

Vous avez gagné !

Lisez la colonne ci-dessous :

- Le facteur, vos fournisseurs, les amis de passage sauront où vous trouver.
- Courrier au sec.
- Tout loge dans la boite.
- Intégralité de vos factures et journaux.

ET SURTOUT

Vous gardez le droit de vous plaindre si toutes les informations ne vous parviennent pas !

Réponses 1, 2 et b

Vous avez complètement perdu !

Lisez quand même ce qui suit :

- Distribution incertaine
- Courrier plus ou moins frais et en bon état.
- Les journaux et colis ne logent pas.
- Votre chien trouvera peut-être les factures (et le reste) avant vous.
- Munissez vous de pansements pour le facteur ou d'une muselière pour le chien (ou inversement).

Si comme moi, vous avez une autre réponse, vous avez également perdu, vous devez tout lire.

M.C. Pommier

Où l'on parle d'un service régulier de la poste à Bussac

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal intitulé *: "Service de la poste aux lettres"*

Aujourd'hui 6 septembre mil huit cent quarante, le conseil municipal de la commune de Bussac s'étant réuni sous la présidence et sur la convocation de M. le maire de la dite commune et en vertu de l'autorisation de M. le sous-préfet, mon dit Sieur le Maire a exposé que l'administration supérieure a pourvu à l'établissement d'un service régulier de la poste aux lettres dans beaucoup de communes rurales sur la demande de ces localités, et il a mis en discussion la question de savoir s'il convenait de faire parvenir, au nom de la commune de Bussac, une demande à M. le directeur général des postes, en vue de l'objet sus-énoncé.

Et, après en avoir délibéré, le conseil, considérant qu'il y avait le plus grand avantage pour une commune d'avoir un service quotidien de la poste aux lettres, tant à raison des intérêts des familles que de ceux du commerce et de l'administration municipales, et que les relations épistolaires tendent à se multiplier d'une manière sensible dans cette localité, exprime le voeu que par les soins de M. le Maire, une demande soit adressée à qui de droit, aux fins d'obtenir pour la commune de Bussac, l'établissement d'un service journalier de la poste aux lettres.

Fait et délibéré à Bussac les jours, mois et an que dessus.

Nouveau à Bussac ! le 6 avril

Ouverture d'un atelier et magasin pour matériel de parcs et jardins

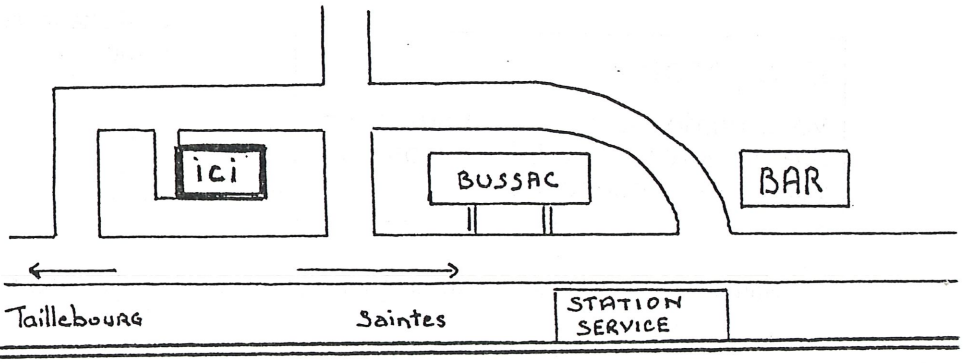
Tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse...

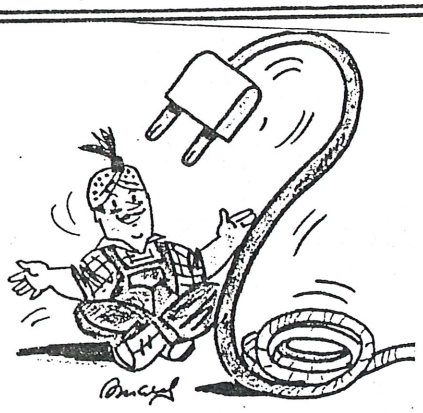
Ets DELAHAY MECA . MOTOCULTURE

Les chaumes

17100 Bussac / Charente

Tel. 46 91 10 15





SARDAIN MICHEL

Electricite Generale

CHAUFFAGE Electrique

Climatisation

Isolation

Antenne T V

BUSSAC SAINTES TEL 46 93 26 53

RM 137

NOTRE MAIRE A L'HONNEUR

Ce Samedi 13 Janvier, à 11h.30, se déroulait dans la salle du Conseil Municipal de Bussac-sur-Charente une cérémonie intime mais empreinte d'une grande émotion.

En effet, notre Maire, Guy Chapuis, recevait des mains de Me Maudet, maire honoraire de Saintes et commandeur de la Légion d'Honneur, représentant le Président de la République, la Croix de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Etaient présents des proches, des amis, des collègues du conseil municipal, le personnel communal, des élus représentatifs du département ou de la région, tels Michel Baron, maire de la ville de Saintes et président du SIVOM, les députés et conseillers généraux Roland Beix et Philippe Marchand.



Photo S. Labbé

Tous sont venus spontanément apporter à Guy Chapuis le témoignage de la sympathie que nous ressentons à son égard, et le féliciter de cette distinction.

Conseiller régional depuis 1976, maire de Bussac-sur-Charente depuis 1977 , vice-président du SIVOM de Saintes depuis 1983, Guy Chapuis a derrière lui, après tant d'années passées au service de la collectivité, une carrière d'élu tout à fait honorable et c'était aussi le sens de cet honneur.

Ce n'est pas le fait du hasard si Guy Chapuis a choisi pour parrain Me Maudet, qui représente à ses yeux "un guide et un exemple à suivre". Conseiller d'arrondissement en 1931, Conseiller général en 1937, déporté pendant la guerre, Me Maudet a été Maire de la Ville de Saintes pendant 26 ans et aussi député.

En prenant la parole,l'ancien avocat a plaidé la juste cause du professeur de collège honoré et ajouté "que tous ceux qui vous entourent aujourd'hui se réjouissent de voir vos mérites récompensés" ; ensuite le nouveau médaillé n'a pas manqué de faire l'éloge de son parrain.

Nous nous faisons volontiers l'interprète de la population pour applaudir à cette promotion.

R. Bouraud

Informations locales

La place des Chaumes est enfin terminée.

1808 : une sablière

C'est un trou d'où le Sieur Gobeau, propriétaire des lieux, extrait du sable en empiétant quelque peu sur la voie publique comme en témoignent les lettres de M. le sous-préfet :

"A Monsieur le maire de Bussac

Je suis instruit, monsieur, par les plaintes d'un grand nombre de personnes qu'il existe un trou très profond sur le chemin de Bussac, vis à vis le village des Bacheliers et que ce trou est le résultat d'une excavation faite par M. Gobeau pour extraire du sable. C'est par vous que j'aurais dû être instruit de cet état de choses. Vous voudrez bien prescrire de suite par écrit au Sieur Gobeau de combler le trou dont il s'agit de manière à rendre l'espace qu'il renferme praticable par les charrettes. Vous lui ferez savoir que si cette réparation (?) n'était pas faite dans les quatre jours qui suivront l'ordre que vous lui en donnerez, il y sera mis des ouvriers à ses frais, lesquels seront payés par voie de contrainte et d'exécution.

Je vous prie, Monsieur, de m'informer très exactement de l'exécution des dispositions que je viens de vous prescrire..."

Prescription apparemment sans effet ...

"J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous m'annoncez que M. Gobeau n'a point obéi à l'ordre qui lui a été donné de combler le trou qu'il a fait creuser sur le côté droit du chemin qui conduit de Bussac à St-Vaize, tant en y faisant un trou considérable, qu'en rejetant sur le chemin partie des terres sorties de cette sablière, que ce trou, qui est sur le bord du chemin, est très profond et compromet la sureté publique et qu'il est nécessaire de le combler. Vous ferez dénoncer ce procès verbal à M. Gobeau par le garde champêtre de votre commune..."

L'affaire n'en est certainement pas restée là, mais aucune autre correspondance ne permet d'en raconter plus.

La sablière est devenue décharge

En décembre 1980, la commune de Bussac se porte acquéreur des lieux. Ce n'est alors qu'une vaste excavation où l'on a pris l'habitude de déverser ordures et gravats. Extrait de la session extraordinaire du conseil municipal du 19/12/80 :

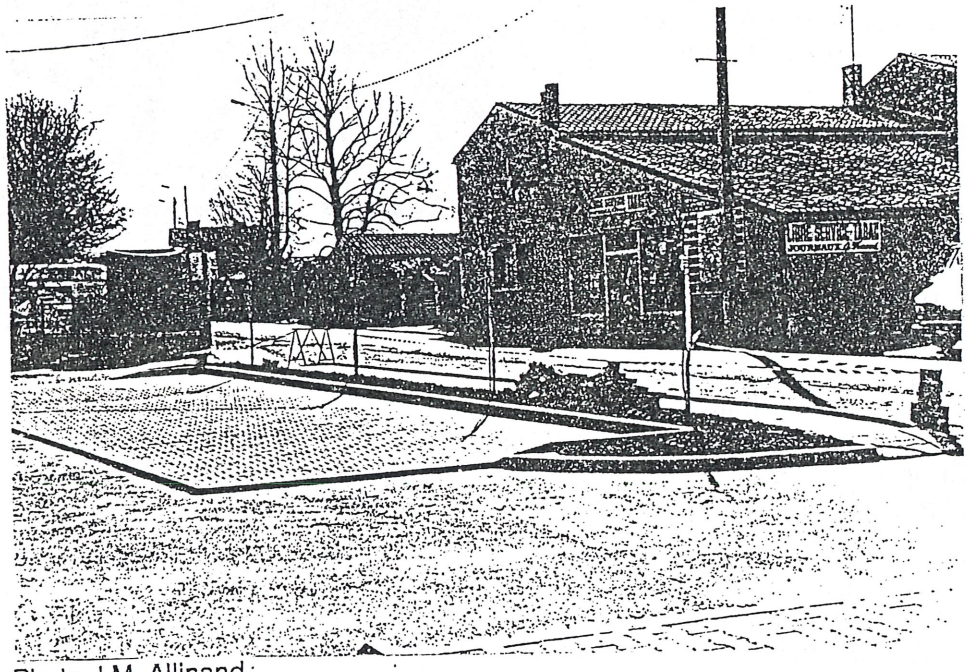


Photo J.M. Allinand

"Acquisition de terrain

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'aménager une aire de stationnement à

PRÉFECTURE
DE LA
CHARENTE - INFERIEURE.

EMPIRE FRANÇAIS.

SAINTES, le 7 Avril 1808

A Monsieur le Maire de Bussac.

Je suis instruit, Monsieur, par les plaintes d'un grand nombre de personnes qu'il existe un trou très profond sur le chemin de Bussac, vis à vis le Village des Bachaliers et que ce trou est le résultat d'une excavation faite par M.r Gobeau pour extraire du sable. C'est par vous que j'aurois dû être instruit de cet état de choses. Vous voudrez bien y pourvoir de suite par écrit au S.r Gobeau de combler le trou dont il s'agit de manière à rendre l'Espace qu'il remplissoit praticable pour les charrettes. Vous lui ferez savoir que si cette réparation n'étoit pas faite dans les quatre jours qui suivront l'ordre que vous lui en donnerez, il y sera mis des ouvriers à ses frais lesquels seront payés par voie de Contrainte et d'éxécution. Je vous prie, Monsieur, de m'informer très exactement de l'éxécution des Dispositions que je viens de vous y prescrire.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Préfet. J.L. Nibelle

Copie à M.r Gobeau des ouvris.

Informations locales

proximité de l'agence postale. L'acquisition de la parcelle nº 86 d'une superficie de 8a 82ca, appartenant à Mme Dugué permettait cet aménagement ainsi que la rectification du virage de la route des Chaumes.

Cette opération présente en outre l'intérêt de rendre salubre cette ancienne carrière utilisée comme dépotoir d'objets de toutes sortes. Le conseil municipal exprime son accord avec cette proposition..."

Début de la réhabilitation

En 1982, le terrain, devenu propriété communale, va être transformé une première fois.

Extrait de la réunion du Conseil municipal du 08/04/82

"Aménagement du carrefour avec point d'arrêt sur le CD 114, au chemin des Chaumes.

M. le maire rappelle l'acquisition pour aménagement d'une aire de stationnement à proximité de l'agence postale ainsi que la rectification du virage de la route des Chaumes. Après en avoir délibéré et constatant cette nécessité, le conseil municipal accepte, ces travaux d'aménagement du carrefour avec point d'arrêt sur le CD 114 au chemin des Chaumes et sollicite une subvention départementale..."

En 1987, la commune prend la décision de créer une véritable place. Ce fut long et difficile pour tout le monde, les commerçants, les usagers, les employés communaux et la municipalité.

En 1990, la place des Chaumes est enfin terminée.

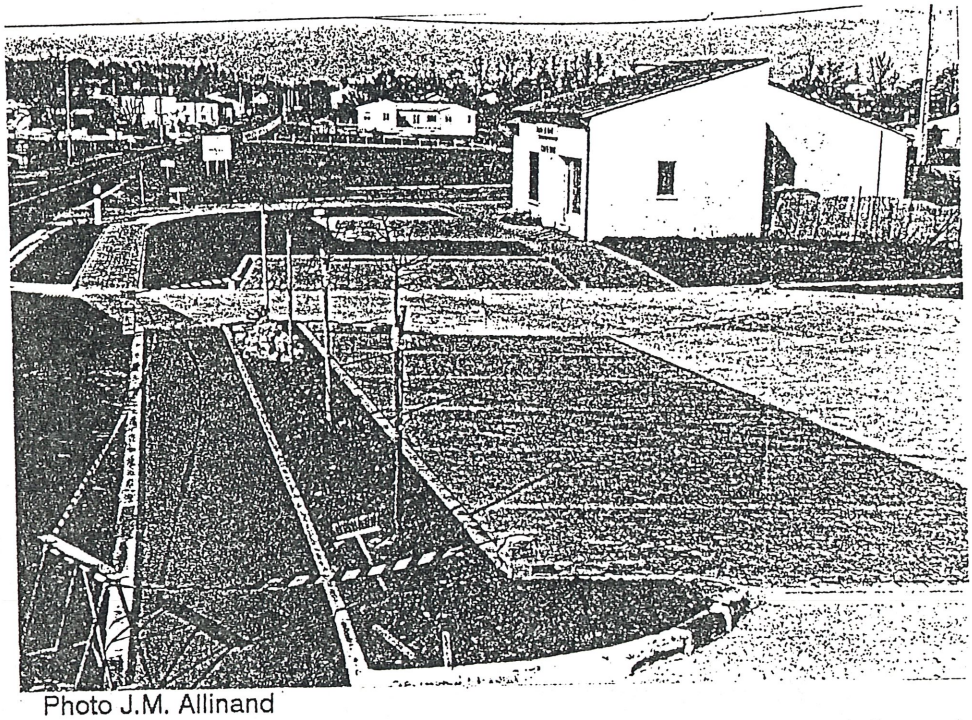


Photo J.M. Allinand

Un long et laborieux travail de concertation puis une mise en oeuvre problématique nous ont plusieurs fois donné envie de venir carrément y séjourner sous la tente plutôt que d'y multiplier d'inévitables et fréquents passages. Nous sommes contents d'avoir fini. Est-ce une réussite ? L'avenir le dira. Cette place concrétise le nouveau centre de la commune. Ses commerces (épicerie, garage, café, salon de coiffure) lui donneront une raison de vivre. Actuellement, elle est trop neuve et un peu nue. Laissons pousser les arbres. (A mon avis M. Monget, il en manque un, pour abriter la terrasse du café).

M.C. Pommier

Informations locales

Le pont de "chez Réal" est réparé

Mais sauriez-vous le trouver ?

Profitez d'une promenade printanière et d'un temps sec pour aller le découvrir. En voiture, emprunter sur la commune de Fontcouverte, la route de Jérusalem et rejoignez tout en bas le ruisseau de l'Escambouille.

A pied, vous avez le choix :

1/ Passer par le chemin de la Rétorie, contourner la vieille ferme et remettre vos pas dans un vieux chemin un peu oublié qui descend le flan de la vallée le long du même ruisseau.

2/ Profiter de l'occasion pour vous rendre à la "mare de l'Abbaye" (route du Jarry) et continuer tout droit. Suivre un autre vieux chemin à travers champs, puis un passage assez abrupt qui dévale le coteau à travers bois.

3/ Prendre la route qui conduit de "Chez Tessier" au Restaurant de l'Escambouille et chercher sur la droite, juste au-dessus du restaurant, le chemin qui longe le ruisseau.

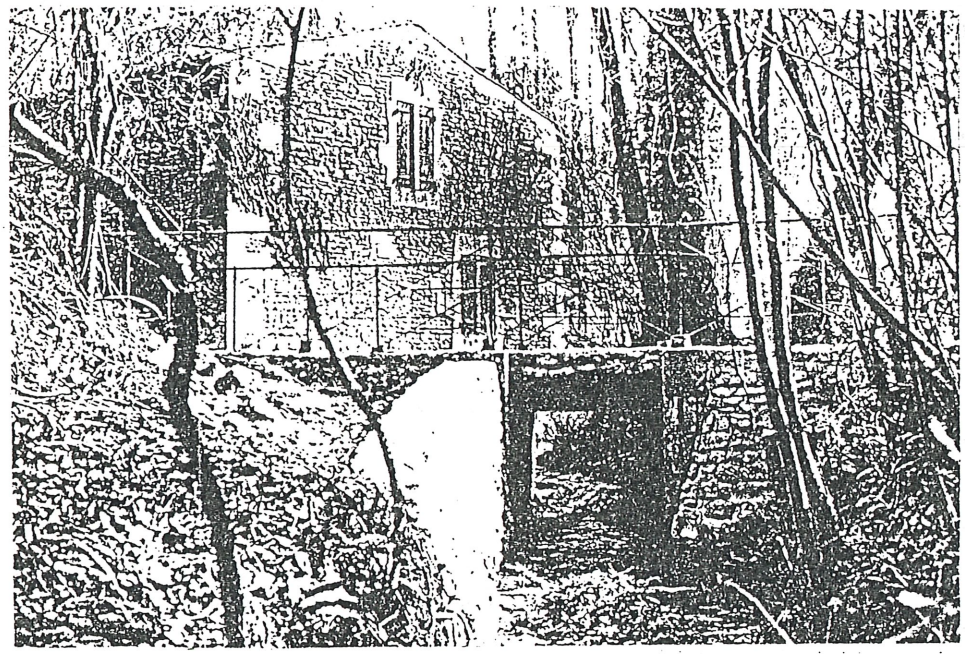


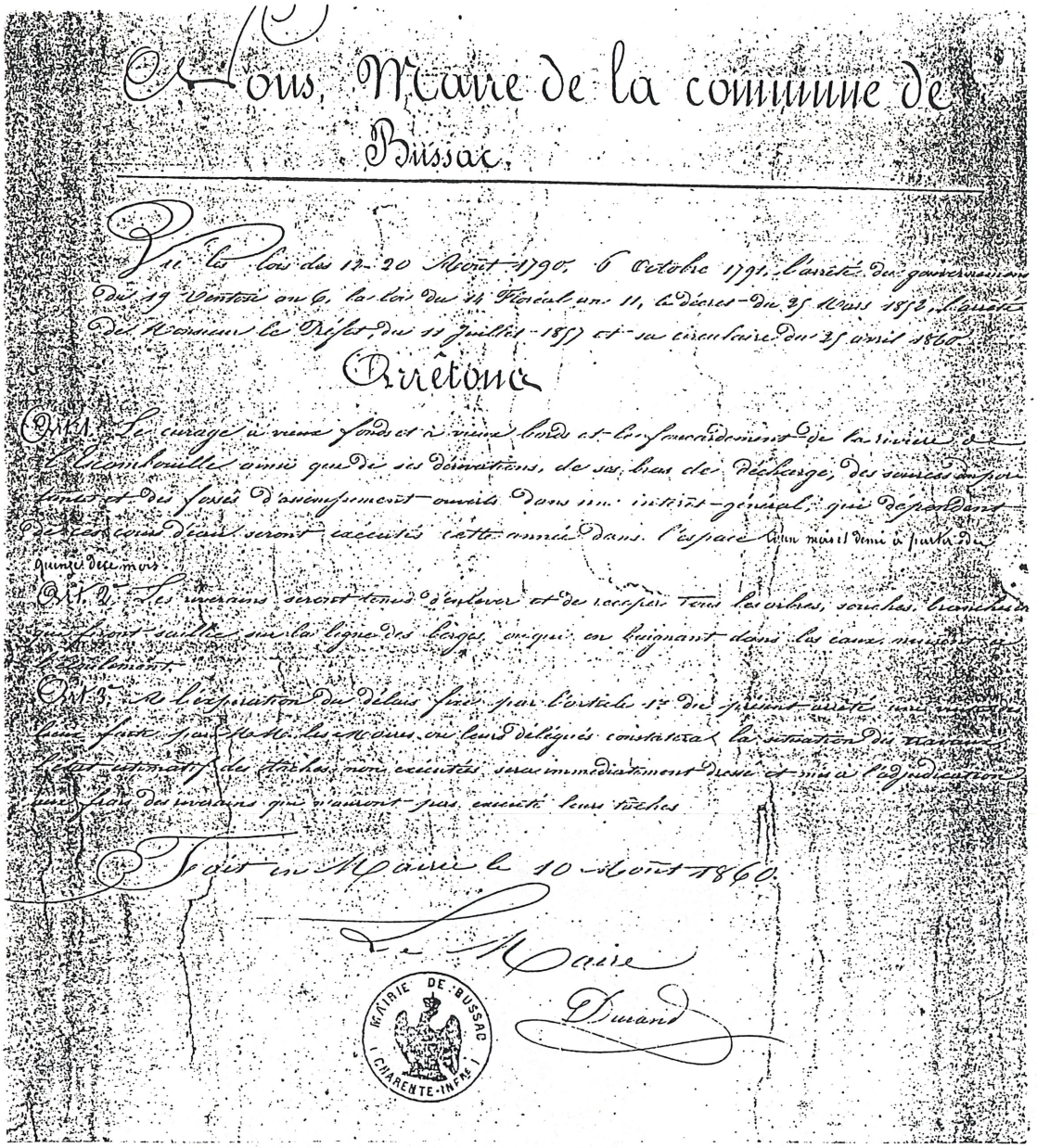
Photo J.M. Allinand

Zone frontière, ce pont a toujours été l'occasion de travaux communs entre les communes de Fontcouverte et Bussac. On en retrouve périodiquement le projet dans nos archives. Il s'agit d'un ouvrage bien modeste. A une époque révolue, c'était certainement un des principaux passages sur l'escambouille, ainsi qu'en témoignent les nombreuses voies qui confluent à cet endroit.

Le ruisseau maintenant aux 3/4 obstrué, alimentait au siècle dernier, deux moulins à eau : celui de chez Réal et celui de Port Berteau.

En amont du pont, les restes d'un vieux lavoir évoquent encore le claquement des battoirs à linge. On retrouve dans les archives de la mairie de nombreuses mises en demeure pour que les riverains fassent l'effort de "curer à vieux fonds et vieux bords le dit ruisseau". Il en aurait bien besoin.... Devenu inutile, il est condamné à disparaître peu à peu sous la broussaille.

M. C. Pommier



Nous, Maire de la commune de Bussac.

Vu les lois des 12-20 Août 1790, 6 Octobre 1791, l'arrêté du gouvernement du 19 Ventose an 6, la loi du 14 Floréal an 11, le Décret du 25 Mars 1852, l'arrêté de Monsieur le Préfet du 11 Juillet 1857 et sa circulaire du 25 avril 1860.

Arrêtons

Art 1. Le curage à vieux fonds et à vieux bords et le faucardement de la rivière de l'Escambouille ainsi que de ses dérivations, de ses bras de décharge, des sources importantes et des fossés d'assainissement ouverts dans un intérêt général qui dépendent de ces cours d'eau seront exécutés cette année dans l'espace d'un mois et demi à partir du 15 de ce mois.

Art 2. Les riverains seront tenus d'enlever et de recéper tous les arbres, souches, branches, etc. qui feront saillie sur la ligne des berges ou qui en baignant dans les eaux, nuisent à l'écoulement.

Art 3. A l'expiration du délai fixé par l'article 1 du présent arrêté, une visite des lieux faite par M. les maires ou leurs délégués constatera la situation des travaux. L'état estimatif des tâches non exécutées sera immédiatement dressé et mis à l'adjudication, aux frais des riverains qui n'auront pas exécuté leurs tâches.

Fait en Mairie le 10 Août 1860

Le Maire

Durand

MAIRIE DE BUSSAC CHARENTE-INFRE

Vu les lois du 12-20 août 1790, 6 octobre 1791, l'arrêté du gouvernement du 19 ventose an 6, la loi du 14 floréal an 11, le décret du 25 mars 1872, l'arrêté de monsieur le préfet du 11 juillet 1857 et sa circulaire du 25 avril 1860,

arrêtons,

Art 1 : Le curage à vieux fonds et à vieux bords et le faucardement de la rivière de l'Escambouille ainsi que de ses dérivations, de ses bras de décharge, des sources importantes et des fossés d'assainissement ouverts dans un intérêt général qui dépendent de ces cours d'eau seront exécutés cette année dans l'espace d'un mois et demi à partir du 15 de ce mois.

Art 2 : Les riverains seront tenus d'enlever et de recéper tous les arbres, souches, branches, etc. qui feront saillie sur la ligne des berges ou qui en baignant dans les eaux, nuisent à l'écoulement.

Art 3 : A l'expiration du délai fixé par l'article 1 du présent arrêté, une visite des lieux faite par M. les maires ou leurs délégués constatera la situation des travaux. L'état estimatif des tâches non exécutées sera immédiatement dressé et mis à l'adjudication, aux frais des riverains qui n'auront pas exécuté leurs tâches.

Fait en mairie le 10 août 1860

Le maire

Durand

Informations locales

VOUS AVEZ ETE RECENSES !

32ème RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION - MARS 1990 -

L'importance d'un recensement explique que l'on ne puisse le renouveler fréquemment. Le premier en France a été réalisé en 1801. Actuellement, l'intervalle entre deux recensements est de 7 ou 8 ans. Le dernier date de 1982.

L'intérêt des résultats tiré du recensement justifie son caractère obligatoire. La loi du 7 Juin 1951 sur le secret statistique fait obligation à toute personne de répondre avec exactitude aux questions qui lui sont posées. En contrepartie, la même loi garantit que "les informations recueillies par l'INSEE seront utilisées uniquement à des fins statistiques et dans le respect le plus absolu du secret attaché au caractère individuel de ces informations".

La référence en matière de population

Le recensement a pour objectifs essentiels de :

- déterminer la population légale des 36 500 communes de France, des cantons, arrondissements, départements et régions ;
- connaître la structure de la population et les caractéristiques de l'habitat, pour toute zone géographique, des plus petites (communes rurales, îlots et quartiers de villes) aux plus grandes (zones d'emploi, départements, régions, ensemble du pays) ;
- analyser et prévoir l'évolution de la population ;
- servir de base à des enquêtes par sondage permettant d'améliorer l'information dans certains domaines (logement, emploi, formation et qualification professionnelle, famille, mobilité géographique, etc.).

M.C. Allinand

CHAUFFAGE SANITAIRE

Gilles RATEAU

INSTALLATIONS
RAMONAGES

DÉPANNAGES
TOUTES ÉNERGIES

BUSSAC
17100 SAINTES
Tél. 46.74.50.32

Répondeur
pendant heures de Travail

IMP. COMTE

[illegible] 541 048 122 00012

Informations locales

DEPART A LA RETRAITE D'UNE EMPLOYEE COMMUNALE

Sans bruit, l'école a été le théâtre d'une petite cérémonie le vendredi 22 décembre 1989 en l'honneur du départ à la retraite de Mme Vernon.

Admise, pour raison de santé, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 31 août 1989, après 10 années passées au service de notre école et plus particulièrement à la cantine scolaire.

Le Maire, les conseillers municipaux, les enseignants, le personnel communal, des collègues de service sont venus apporter leur témoignage de sympathie à Mme Vernon. M. Guy Chapuis, Maire, prit la parole en remerciant tout d'abord Mme Vernon pour sa coopération active et efficace qui ne s'est jamais démentie.

"Avec une conscience professionnelle que chacun se plaît à reconnaître vous avez accompli la mission qui vous a été confiée à la satisfaction générale de tous". Il l'a félicitée aussi pour les relations toujours correctes qu'elle a entretenues avec l'administration municipale, toujours empreinte de compréhension et du désir de bien faire. En nous quittant, la retraite que je vous souhaite, dit-il, ne ressemble en rien à une "mise sur la touche", bien au contraire, je pense qu'elle doit être à la fois active et détendue. Votre départ est ressenti, à regret, par tout ceux qui vous connaissent et vous apprécient.

Il termine en levant son verre à sa santé, à celle de sa famille et en se faisant l'interprète du conseil municipal pour lui adresser des voeux de longue et heureuse retraite. Enfin, après la découverte des cadeaux offerts, cette cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur servi à l'assistance.

R. Bouraud

REPAS DES RETRAITES

Dimanche 10 Décembre, une soixantaine de retraités se sont retrouvés dans notre salle municipale agréablement décorée pour le traditionnel repas qui leur est offert par le Foyer rural municipal et la commune.

A l'issue du déjeuner, l'animation a été assurée par la troupe "Les joyeuses cigales" d'Aigrefeuille d'Aunis. Composé lui-même de retraités, ce groupe possède un vaste répertoire de chansons fort variées qu'il interprète comme il sied, costume à l'appui. La première partie eut pour thème la vie marseillaise et la seconde était la ronde des provinces françaises: chacun des 11 couples avait revêtu le costume traditionnel de la province qu'il chantait. A noter que chaque membre l'a confectionné de ses doigts agiles. Ces dynamiques retraités ont su vanter les beautés de notre riant pays et ont su par leur gaieté et leur joie de vivre fait fredonner à nos aînés bussacais tous ces refrains d'antan. Qu'ils soient ici remerciés de leur prestation.

Le repas préparé et servi par les membres du Conseil d'administration du Foyer rural et ceux du C.C.A.S. a été fort apprécié. Merci à tous ces bénévoles ainsi qu'au frère de Mme CASTILLON (Cuisinier) venu donner un coup de main.

M.C. Allinand

Informations locales

Que devient notre école ?

L'école de Bussac-sur-Charente comprend actuellement 4 classes qui accueillent 110 élèves.
- classe enfantine (3-4-5 ans) = 32 élèves, institutrice : Mme Mimault
- C.P. - C.E.1 = 29 élèves, instituteur : M. Schaeffer
- C.E.2 - C.M.1 = 25 élèves, institutrice : Mme Castillon
- C.M.1 - C.M.2 = 24 élèves, instituteur : M. Guiter

A l'intérieur de l'école, fonctionne un restaurant scolaire qui accueille 95 enfants et 8 adultes au repas de midi. Le déjeuner se déroule en deux services. Les élèves participent à de nombreuses activités pendant et hors le temps scolaire :

1) ANGLAIS (seuls les 15 élèves de C.M.2 sont concernés). Un professeur du collège Agrippa d'Aubigné vient deux fois par semaine initier nos enfants à cette discipline. Les séances ont lieu à la bibliothèque du Foyer Rural Municipal le lundi de 16h. à 16h.45 et le jeudi de 13h. à 13h.45.

2) INFORMATIQUE avec Valérie Marcouiller. Toute l'école participe à cette activité 20 heures par semaine pendant le temps scolaire, mais aussi hors temps scolaire avec un club qui fonctionne tous les jours de 13h.15 à 14h. et de 17h. à 18h.

3) BIBLIOTHEQUE - Tous les élèves fréquentent la bibliothèque du Foyer Rural le jeudi de 14h. à 17h. Des animatrices du Foyer Rural en assurent la permanence.

4) TENNIS de TABLE et TENNIS (pour les élèves du C.E.2 - C.M.1 -C.M.2) - Deux séances ont lieu chaque semaine : tous les mardis de 14h.45 à 16h. 45 animés par Serge Prouzat, animateur cantonal. Tous les jeudis de 16h. à 17h. pour les élèves du cours moyen, animés par Michel Chabot et sa fille Valérie (uniquement tennis de table).

5) MUSIQUE - Les cours ont lieu tous les 15 jours de 10h.30 à 12h. et de 14h. à 15h.30. Ils sont animés par Agnès Guérin, professeur diplômé en pédagogie musicale. Toutes les classes sont concernées. Les activités musique, bibliothèque, tennis de table et tennis, informatique sont programmées à l'intérieur d'un contrat "Aménagement des rythmes scolaires de l'enfant" (ancien contrat bleu) qui existe déjà depuis 3 ans à Bussac et qui est sélectionné par "La Jeunesse et les Sports". Le Foyer Rural participe à ces activités et gère la subvention.

6) ECHANGES SCOLAIRES - Avec la Suisse : la classe de C.M.1-C.M.2 correspond depuis de nombreuses années avec la classe de Mme Bonnet, institutrice, dans le regroupement d'Oron-la-Ville. - Avec KABARA (Mali) : à la suite d'un envoi de l'école de Kabara (lettres et cadeaux) la correspondance scolaire pourrait reprendre cette année au niveau de l'école.

OUVERTURE d'une 4ème CLASSE ELEMENTAIRE - (ce qui ferait 5 classes en tout) Elle devrait avoir lieu à la rentrée 1990, les effectifs étant trop élevés. Elle permettra aussi d'accueillir tous les élèves de 3 ans ainsi que ceux scolarisés à Saintes et qui ont soit le désir, soit l'obligation de revenir dans leur commune d'origine.

Le Directeur, J. Guiter



Vacances scolaires 1990

<u>Vacances de printemps</u> : du mardi 3 avril après la classe au mardi 17 avril au matin

<u>Grandes vacances</u> : du samedi 30 juin après la classe au mardi 4 septembre au matin

Informations locales

Conseil d'école, réunion extraordinaire du 19/12/1989

A 17H45 les parents d'élèves du conseil d'école et les quatre enseignants se sont réunis dans la salle d'activités. Seuls deux parents d'élèves étaient absents "excusés".

Objet de la réunion : choix d'un animateur rémunéré pour la fête de l'école du 16 juin 1990 (décision prise au dernier conseil d'école). Après une présentation du contexte ayant entraîné cette décision (difficultés pour trouver des animateurs bénévoles les années précédentes et sonorisation locale insuffisante pour une fête d'école en plein air), les conditions proposées à cet animateur sont exposées aux parents :

Pour une somme de 500 F il apportera sa sonorisation et animera les jeux, les stands et le spectacle de l'après-midi. Il sera même disponible pour une animation en soirée. A la suite de cette discussion un vote à main levée a lieu, demandant aux membres du conseil d'école s'ils maintiennent leur décision en leur précisant qu'à la suite du dernier conseil d'école, aucune objection n'ayant été émise, l'animateur a déjà été retenu. Il y a 9 voix "pour" 1 voix "contre" La décision est donc maintenue.

Avant de se séparer les membres présents sont informés sur deux points qui seront discutés au conseil d'école du 2ème trimestre.

- Mme Castillon propose un voyage scolaire pour sa classe. Elle présentera un devis à cette réunion.

- Renouvellement des manuels scolaires de l'école : un devis va être soumis à la municipalité afin d'étudier un étalement de la dépense.

A la demande des parents cette réunion sera rattachée au dernier conseil d'école et son compte-rendu sera archivé, communiqué à la municipalité et affiché.

Le Directeur Jean Guiter

Arbre de Noël 1989

Le dimanche 17 Décembre, notre salle municipale affichait complet:110 enfants de l'école et leurs parents assistaient au spectacle offert pour Noël. La troupe "Les marionnettes de Sébastien de Bouärd" animait cet après-midi. Une histoire de Lucky Luke et un numéro en lumière noire ont permis aux enfants d'intervenir pour dénoncer les ennemis des principaux personnages. A l'entracte le Comité de Coopération Bussac-Kabara a vendu ses gâteaux dont le produit permettra d'acheter des fournitures pour les écoles de Kabara. Puis les quelques 110 enfants se sont vus remettre leur jouet par le Père Noël, jouets " commandés " par le Foyer Rural Municipal.

"Je suis allée à la fête de l'école. Quand je suis arrivée la salle était pleine mais mes amies m'avaient gardé une place. Le spectacle de Lucky-Lucke commença. Puis ce fut le magicien : sur un décor tout noir une marionnette phosphorescente faisait apparaître et disparaître un tambour et une baguette fluorescents. A la tombola, j'ai gagné un tableau : c'est un chat peint sur un miroir dont le bord est doré. Après le Père Noël est venu. Il a distribué des cadeaux à tous les enfants. Moi j'ai eu un puzzle de cinq cents pièces. Puis nous sommes revenues chez nous. J'étais bien contente d'avoir gagné quelque chose. Quelle belle fête !"

Elodie Pinault CM1

"Je suis allé à la salle municipale pour participer à l'arbre de Noël proposé par le Foyer Rural à tous les enfants de l'école. En arrivant la salle était déjà pleine, les petits anxieux de voir le Père Noël et les plus grands discutant joyeusement des cadeaux qu'ils allaient avoir. Un spectacle nous a été présenté par une troupe : Lucky Luke et ensuite de la magie noire. Pendant l'entracte le tirage de la tombola a eu lieu. Ensuite le Père Noël est arrivé en offrant des bonbons aux enfants et la distribution des cadeaux s'est faite. Tous les enfants étaient très contents."

Nicolas Chabot CM2

ETAT CIVIL - Année 1989

Naissances

Bussac-Info est heureux de saluer la venue de :

* Romain Patrice LYS né à SAINTES le 5 janvier 89, fils de M. LYS Dominique et Mlle CUCCI Christine - "La Croix"

* Jonathan Yves Marc GELICUS né à SAINTES le 17 février 89, fils de Mme et M. GELICUS Jacky - "Les Ablains"

* Pierrot GELICUS né à SAINTES le 26 février 89, fils de Mme et M. GELICUS Frédéric - "Derrière chez Jean"

* Antoine Gabin Etienne MONTEPINI né à SAINTES le 28 février 89, fils de Mme et M. MONTEPINI Joël - "Le Petit Jarry"

* Virginie TEISSEIRE née à SAINTES le 3 mars 89, fille de Mme et M. TEISSEIRE Jean-Claude - "Les Bacheliers"

* Jérémy Charly CHAMPEAU né à SAINT-VALLIER (71) le 10 mai 89, fils de Mme et M. CHAMPEAU Hervé - "Les Chaumes"

* Benjamin Laurent MAILLET né à SAINTES le 17 mai 89, fils de Mme et M. MAILLET Michel - "Le Bourg"

* Mélina Marie Lucie DURA née à SAINTES le 27 mai 89, fille de Mme et M. DURA Sylvain - "Les Mailleaux"

* Tristan EMERIT né à SAINTES le 10 juin 89, fils de Mme et M. EMERIT Patrick - "Le Champ du Planti"

* Jennifer MONGET née à SAINTES le 31 juillet 89, fille de Mme et M. MONGET Pascal - "Les Bacheliers"

* Florian BOUYER né à SAINTES le 16 août 89, fils de Mme et M. BOUYER Jacques - "Les Grands Champs"

* Sébastien DAVID né à BUSSAC le 13 septembre 89, fils de Mlle DAVID Florence - "Le Pontreau"

* Marine Virginie MONGET née à ST-JEAN D'ANGELY le 20 septembre 89 fille de Mme et M. MONGET Thierry - "Le Bourg"

* Yoann Sylvain TESSIER né à SAINTES le 16 décembre 89, fils de Mme et M. TESSIER Eric - "Chez Tessier"

Mariages

Au cours de l'année 1989, les mariages suivants ont été célébrés :

.Valérie Jeanne Michèle GUITER et Philippe Stéphane CLEMENCEAU, le 15 juillet.

.Dominique BERGER et Jean-Michel AUMAND, le 19 août à AVRILLE (49).

.Marie-Christine RHE et Francis Alain BOURDAGEAU, le 14 octobre.

.Evelyne GROLAUD et Michel Eugène BERGER, le 2 décembre.

Bussac-Info présente ses voeux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

.M. LOIRY Fernand Clovis Eugène, qui habitait "Le Bourg", est décédé le 3 mars 89.

.Mme BONTE Gisèle Roberte Pierrette ép. DROUILLARD, qui habitait "Bois Chardon", est décédée le 20 avril 89.

.Mme LARDY Andrée Denise (Transcription) ép. BOULESTIER, qui habitait "Les Roches", est décédée le 13 octobre 89.

.M. MONGET Pierre, qui habitait "La Grand-Porte", est décédé le 26 décembre 89.

Aux familles et à leurs proches, Bussac-Info présente ses sincères condoléances.

Foyer rural

REUNION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FOYER RURAL DU 8 JANVIER 1990

Avant de préparer le budget pour 1990, les "administrateurs" du Foyer rural étaient amenés à réfléchir à plusieurs problèmes :

- Les frais de fonctionnement (eau, électricité) augmentent.
- Les recettes des manifestations , pourtant nombreuses et variées baissent, mettant en péril l'équilibre financier de l'association.

Parmi ces manifestations, deux représentent une très lourde charge pécuniaire : le repas des retraités et l'arbre de Noël des enfants de l'école, contraignant le conseil d'administration à modifier, non sans regret, leur organisation.

Le repas des retraités

Celui du 10 décembre dernier a coûté 4521 F au foyer rural.

C'est, bien sûr, un rendez-vous annuel pour les "anciens" de la commune, mais il s'adresse à une population totalement extérieure au Foyer rural.

Après discussion, au cours de laquelle plusieurs solutions sont envisagées, et vote, il est décidé que pour 1990, ce repas sera remplacé par une "matinée dansante".

L'arbre de Noël

Son organisation a coûté, en 1989, 6893 F.

Heureusement, la vente des billets de tombola a rapporté 2892 F, ce qui réduit les dépenses à un peu plus de 4000 F.

Le problème posé est ici différent dans la mesure où presque tous les enfants sont membres du Foyer rural.

L'Arbre de Noël est donc reconduit pour 1990, mais un "goûter" sera offert aux enfants en lieu et place de l'animation.

Les Jeux intervillages

Etant donné la difficulter à réunir une équipe, le C.A. décide de ne pas participer, du moins pour cette année, à ces Jeux.

Par contre, le conseil souhaite que toutes les sections soient réunies dans une même manifestation : ce serait la Fête du Foyer rural.

La secrétaire, M.J. Chapuis

REUNION DE BUREAU DU 6 FEVRIER 1990

Les représentants de chaque section avaient été invités par les membres du Bureau du Foyer rural.

A ce jour, 250 cartes ont été vendues.

Chaque représentant de section devait faire le point sur son activité.

Section gymnastique-musculation

M. Clerfeuille annonce que la course pédestre prévue le 23 septembre 1990 ne pourra avoir lieu que s'il trouve un sponsor car cette manifestation exige de nombreux subsides pour être à la "hauteur" des autres courses pédestres de la région. Il pense à ce sujet solliciter la municipalité.

Tennis de table

La section organise un tournoi le 24 mars.

Il est rappellé qu'un entrainement a lieu tous les mercredi de 17 à 19 h mais que les animateurs ne sont plus que trois.

Foyer rural

Tennis

La section a fixé son tournoi annuel pour la première quinzaine de juin.

Elle pense organiser, avec d'autres sections sportives, une "Nuit du sport" avec repas fruits de mer.

Jumelage

Le comité de jumelage organise le 17 mars un bal costumé avec orchestre. Le labo-photo participera à cette manifestation.Un concours de pétanque préparé avec la "Boule bussacaise" aura lieu le 21 avril, il sera suivi d'une soirée récréative.

Le foot prévoit :

- un tournoi junior le 24 mai
- un tournoi sénior le 27 mai

Le 9 juin aura lieu l'Assemblée générale, suivie d'un repas dansant.

Bibliothèque

Les permanences sont assurées les mercredi et jeudi après-midi.

Le labo-photo

Pas de manifestations spécifique, mais il prend part, dans la mesure du possible, aux activités des autres sections.

Une permanence existe le 1er et le 3ème mercredi du mois à partir de 14 h et accueille tous les intéressés.

Bussac-Kabara

Ce comité de coopération s'est fixé comme objectif de venir en aide aux enfants de Kabara (port de Tombouctou).

Avec l'aide du Crédit Agricole, il a mis en vente des cartes de membres bienfaiteurs.

Une projection de diapositives sur Kabara aura lieu dans la seconde quinzaine de mars.

Le bureau annonce une "**Fête du Foyer rural**" réunissant toutes les sections. Elle aura lieu le **23 juin et sera suivie d'un méchoui.**

La Ronde de Saintonge se déroulera le 22 juillet. Avis aux riverains !

Détail pratique : les utilisateurs du Foyer rural doivent penser à nettoyer les locaux mis à leur disposition.

Un roulement pour l'entretien des parties communes sera programmé pour chacune des sections.

Le Foyer rural remercie M. Fort pour le don de 1000 F qu'il lui a fait

Calendrier des manifestations du Foyer rural

(depuis le 1er janvier)

27 janvier : bourse aux vêtements

3 février : loto

10 mars : concours de belote

11 mars : tournoi officiel de boules

17 mars : bal costumé

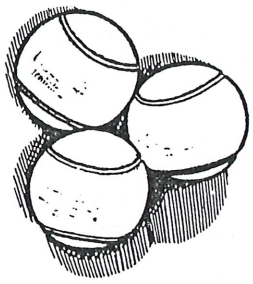
28 mai au 9 juin : tournoi de tennis

23 juin : Fête du Foyer rural

26 août : tournoi officiel de boules

23 juin Fête du Foyer rural
Jeux intersections
suivis d'un super-méchoui

Foyer rural



TENNIS INFO

Le printemps arrive, Il est temps de parler tennis.

Les courts sont ouverts à tous les membres du Foyer rural titulaires de la carte de l'année en cours (habitants de Bussac : adultes 45 F, enfants 25 F ; personnes extérieures à la commune : adultes 195 F, enfants 100 F).

Pour jouer, rien de plus simple, vous inscrivez votre nom, et celui de votre partenaire, sur la feuille de réservation (on ne peut évidemment réserver qu'une heure à la fois) et vous accrochez votre carte du Foyer rural au tableau le temps de votre jeu (ne pas oublier de la reprendre).

Ces quelques principes étant rappelés, il est temps de passer à nos activités.

- L'école de tennis

Elle concerne les enfants et fonctionne le mercredi après-midi en deux groupes :

. le groupe des petits, animé par Serge Prouzat, travaille de 15 h 45 à 16 h 45. En cas de pluie, l'activité tennis est remplacée par une initiation au tennis de table.

. les plus grands jouent de 14 h 45 à 15 h 45 et sont encadrés par Dominique Sintes.

Il est demandé aux enfants participant à ces leçons de prendre une licence FFT (40 F).

Il faut remarquer le grand intérêt, pour le groupe des plus jeunes, du matériel spécial d'initiation (raquettes et balles légères) acquis par la section l'an passé.

- Cours adultes

Si la date ne peut être précisée actuellement, les cours pour adultes (initiation et perfectionnement) vont reprendre, avis aux personnes intéressées...

Coût prévisible : 130 à 150 F , incluant la licence FFT.

- L'équipe

Une équipe, la même qu'en 1989, est engagée dans le Championnat de printemps et joue cette année en 5éme division départementale.

. Le 22 avril, elle recevra Chatellaillon

. Le 6 mai, elle se déplacera à Rochefort

. Le 13 mai, elle recevra l'équipe de Saujon

. Le 20 mai, elle se déplacera à La Rochelle

. Le 24 mai, dernière rencontre, elle recevra Semussac.

- Tournoi interne

Le tournoi interne aura lieu du 28 mai au 9 juin

Trois tableaux sont prévus : simple messieurs, simple dames, jeunes.

Il est ouvert à tous les membres du Foyer rural (à jour de leur cotisation). Il n'est pas nécessaire d'être un champion pour participer...

La composition des tableaux se fera par tirage au sort public, sans tête de série.

INSCRIPTIONS : A partir du 12 mai sur le panneau d'affichage des courts.

Les participants devront, après le tirage, consulter les tableaux pour prendre connaissance de leurs dates et horaires de rencontres.

Et, si le temps le permet, un barbecue sera organisé à l'issue de la finale.

A bientôt !

J.L. Pommier

Assemblée générale
Samedi 9 juin
A l'issue de la finale

SECTION FOOTBALL

Nous avons passé maintenant la moitié du championnat. Les débuts ont été laborieux pour notre équipe fanion qui opère en championnat de 2ème division.

Mais depuis la reprise cela semble allait mieux et aujourd'hui classée 8ème dans sa poule elle peut envisager gagner quelques places. Les équipes qu'elle doit maintenant rencontrer sont classées derrière, ou se tiennent dans un mouchoir avec nous. Cette place lui permet d'envisager sereinement la fin du championnat.

La seconde équipe sénior, qui opère dans le championnat de 3ème division, n'en finit pas de causer d'agréables surprises. Elle est classée seconde de sa poule et peut envisager au bout d'une année passer en promotion de 2ème division. Cette équipe est surtout constituée d'anciens (les vieux !) qui encadrent des jeunes permettant à ces derniers d'acquérir les gestes essentiels pour, demain, venir renforcer l'équipe première.

Derrière ces deux équipes séniors, Bussac possède 3 équipes de jeunes qui opèrent dans le championnat pupilles (1) et dans le championnat poussin (2). Les résultats sont divers ainsi nos pupilles après avoir terminé second de leur poule en première phase jouent la deuxième phase, en groupe A et s'y comportent bien. Les poussins ont terminé 3ème de leur poule en première phase et jouent également en groupe A et n'ont perdu que deux matches sur quatre.

C'est la relève pour les années qui viennent et avec l'école des débutants nous nous assurons d'un réservoir qui pourra demain soutenir les couleurs de Bussac.

Chaque semaine, Bussac-sur-Charente voit participer 5 équipes portant ses couleurs dans les différentes catégories du championnat de football du district Aunis-Saintonge. Cela représente environ 65 licenciés et, avec l'équipe dirigeante, ce sont plus de 80 personnes qui participent à l'animation de cette section.

Le travail ne manque pas, entre le transport des enfants, le marquage du terrain, l'arbitrage des matches, les formules administratives, l'entretien des installations et du matériel, etc.....

Les parents des enfants mettent également la main à la pâte, c'est bien !... Cela demande beaucoup de disponibilité et de bénévolat et nous savons bien que cela repose plus particulièrement sur les épaules de quelques piliers.

La vie associative ne peut exister qu'avec ce type de bénévoles, qu'ils soient ici remerciés et si je ne les cite pas je sais qu'ils se reconnaîtront.

Roland Monget

SECTION PHOTO

Les personnes désirant s'initier au développement photo noir et blanc peuvent se renseigner auprès de Messieurs :

ALLINAND JM. 46.74.50.31, CHABIRON JP. 46.74.02.66,

EMERIT P. 46.74.43.98, LABBE S. 46.74.52.44.

ou se présenter au labo-photo les 1er et 3ème mercredi de chaque mois à 14H30.

Patrick Emerit

Foyer rural

"Mon cher ami à toi mes nouvelles..."

Les enfants de Kabara nous écrivent

Le comité Bussac-Kabara a été heureux de remettre à M. Guiter directeur de l'école primaire, une soixantaine de lettres envoyées par les écoliers de Kabara à leurs petits homologues Bussacais. Autant de bracelets de fabrication artisanale accompagnaient cette première correspondance.

Ces lettres fourmillent de mille détails sur la vie quotidienne à Kabara, le travail, le climat, la famille, le village, la classe, chacun apporte son petit témoignage, nous permettant d'imaginer un peu mieux ce que peut être la vie de ces enfants Maliens. Ainsi s'ils vont à l'école le matin *"... la rentrée à 8H15 ... on descend à 12H30"*, presque tous travaillent l'après-midi *"... je vends du pain et du lait de vache..."*, *"... je suis une ménagère à Kabara..."*, *"... je suis pêcheur toujours à l'après-midi..."*, *"... je suis boucher..."*, *"... je fais le commerce du pétrole le soir..."*.

Les chiens et les chats semblent être des compagnons aussi appréciés qu'ils le sont chez nous et l'aura médiatique de nos "idoles" semble avoir traverser déserts et océans : *"... mon chien a un nom, il s'appelle Police..."*, *"... nous avons un chien qui s'appelle Mickaël Jackson..."*, *"... j'ai une chatte qui s'appelle Disco ..."* mais aussi *"... mon chien qui s'appelle Tout Passe Sauf La Mort..."*

L'hiver semble avoir été rigoureux : *"... maintenant le froid nous empêche de venir à l'école..."*, *"cette année la maladie a fatigué notre village..."*, *"... dans notre classe il y a une malade qui ne fait que trembler..."*, *"... la récolte a été bonne, plus de cent sacs de riz, dans notre jardin il y a des oignons, des choux, des salades, des aubergines, des pommes de terre, des piments, du gombo, des oseilles, des tomates et des carottes..."* même si comme nous l'apprend Ibrahim *"... l'eau du fleuve est sèche..."*

Tous nous remercient de l'envoi de crayons et de cahiers effectué l'année dernière et souhaitent à leurs amis et à leur famille une bonne santé et *"... de la réussite dans les examens..."*

Ces lettres tour à tour drôles, émouvantes, naïves, parfois tristes sont autant de mains tendues vers nous, mais pas de ces mains qui demandent la charité, non, simplement des signes de sincère amitié.

Le Comité de Bussac-Kabara

BUSSAC - KABARA

Kabara, le 27 janvier 1990

Mon cher ami

Mahamane Kangaye
Classe 6e Année
Ecole Christ Roi
(Kabara)

Avant tout je te salue très bien. Mon père s'appelle Kangaye Koga j'ai un chien et un chat. Mon chien s'appelle Lotis j'ai trois camarades dans notre école : Bocar Kader, [redacted] Alidji et Mohamed Djetité. Je travaille à l'école. A la vacance. Je travaille dans la plaine. Notre plaine se trouve onze kilomètres de nous. Je fais le commerce du petrole le soir qu'on ne travaille pas. Notre village a quatre quartier Dendji, Melle, Bougouffé et Hammadallahi. Notre maître s'appelle M. Kané. Ma mère s'appelle Fadimata Maïga. Aux vacances je voyage de Niamey république du Niger à Bamako Capitale du Mali. La recolte est passé maintenant Cette année le froid était très chauffé le pays. Nous sommes dans les vents du froid. Chez vous il fait froid je vous remercie. Je écris cette une bonne année mille neuf cents quatre vingt dix. Bonne année, Bonne santé.

Par Mahamane Kangaye.

Bientôt à Kabara.

Vendredi 27 avril, à la bibliothèque du Foyer rural

Diaporama : la vie quotidienne à Tombouctou

Par M. et Mme Germain, responsables du Comité Saintes - Tombouctou

(Ce document aura été présenté dans la semaine aux enfants de l'école)

Foyer rural

NOUVELLES DU TENNIS DE TABLE

Tournoi du 16 décembre : résultats et remerciements

Le samedi 16 décembre a eu lieu le premier tournoi de la saison organisé surtout à l'intention des jeunes de l'école. Voici les résultats:

Tableau jeunes : 1er Nicolas Chabot, 2ème Jérémy Gaudin, 3ème Stéphanie Colinet, 4ème Emmanuel Patrouillault.

Tableau adultes : 1er Christophe Monget, 2ème Bruno Monget, 3ème Christian Audebeaud, 4ème Alain Laborie.

Remerciements sincères et chaleureux au garage Paul Paillé, au café-bar Thierry Monget et à l'épicerie-tabac Christian Menaud pour les coupes qu'ils nous ont offertes. Sans oublier Mme Patrouillault pour son aide très appréciée à la fabrication des crêpes.

Encore une fois la participation massive et enthousiaste des enfants de l'école de Bussac nous encourage à maintenir l'organisation d'une telle manifestation, avec la volonté de l'ouvrir davantage aux communes avoisinantes comme Vénérand ou Fontcouverte. Et en souhaitant également une plus grande participation des filles.

Prochain tournoi : samedi 24 mars à 14 heures, salle du Foyer rural.

Un rappel : la section organise un **entrainement pour les jeunes le mercredi à 17 heures, et pour les adultes le vendredi à 20 heures 30** Pour tout renseignement, s'adresser à un responsable de la section : Christian Audebeaud, Les Grands Champs , tel : 46 93 30 17 ou Alain Laborie, Les Chaumes , tel : 46 74 44 04

Le secrétaire, Christophe Monget

Section gymnastique volontaire

Véronique Emerit et Janine Coste ont suivi le stage de préformation d'animatrice de gymnastique volontaire au cours du dernier trimestre 1989.

Elles vont participer du 09 avril au 13 avril 1990 au stage d'animatrice de gym-volontaire à Etaules.

Toutes deux sont ravies d'avoir suivi cette formation qui leur a permis d'étendre leurs connaissances et d'apporter un souffle nouveau aux cours de gymnastique qui ont lieu chaque semaine : **mardi soir de 18H30 à 19H30 et vendredi soir de 18H30 à 19H30** pour vous mesdames et ... pourquoi pas, pour vous aussi messieurs !

Janine Coste

Véronique Emerit

BIBLIOTHEQUE

La section bibliothèque s'est mobilisée cette année pour organiser une bourse aux vêtements, livres, jouets le samedi 27 janvier. Cette manifestation n'a pas rencontré un réel succès, pourtant les gaufres étaient bonnes et les serveuses souriantes ...

Les vendeurs se sont bien présentés, avec un grand nombre d'articles variés, cependant les acheteurs n'ont pas été nombreux au rendez-vous.

Malgré tout, les vêtements d'enfants et les jouets se sont assez bien vendus.

En définitive, la recette totale a dépassé 700 F (20 % des ventes reviennent au foyer rural, ce n'est déjà pas si mal).

Merci à ceux et celles qui ont participé avec nous à la préparation et à la bonne marche de la journée ... ainsi qu'au rangement !

M.C. Durand



Argadez lou feire davant tieu miroir, là, tenez !... Et tu veindras m'dire qu'in homme a d'besoin de s'mettre si biâ

B. Gauthier


VAGUE À L'ÂME
PRINTEMPS
BESOIN DE TENDRESSE
COEUR
LOURD